



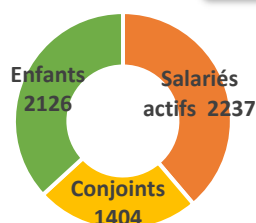
Commission Mutuelle

**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**

Le 4 juillet, la direction a réuni les organisations syndicales pour la commission mutuelle. Le cabinet de conseil Henner était là pour présenter la situation du compte du Groupe Sanef.

Bilan 2022


L'arrêté des comptes 2022 montre un déséquilibre entre les cotisations et les prestations versées : -355 032 €, un rapport sinistre sur primes à 111 % (pour rappel l'équilibre se trouve à 100%).

Démographie des bénéficiaires de la mutuelle


- 207 salariés ont souscrit à la surcomplémentaire (9%)
- 24 % d'isolés (salariés seuls)
- 27 % de duos (dont 20 % en couple sans enfants)
- 48 % de familles (>3 personnes)

Mesures pour 2024

L'assureur Generali demande aujourd'hui une hausse de +15% hors PMSS.

Plusieurs scénarii ont été définis au regard du déficit important du régime Base et Surcomplémentaire, du faible taux d'adhésion au régime surcomplémentaire, d'éventuels encadrements et/ou optimisations des garanties, de la majoration confirmée par l'assureur, de l'éventuelle introduction d'une « cotisation conjoint ». La CFDT est attachée à une cotisation familiale qui est par essence solidaire. La CFDT lance son sondage auprès de vous pour confirmer ou infirmer son choix.

Dans tous les cas, **la surcomplémentaire qui est optionnelle, interviendra seulement sur les dépassements d'honoraires en 2024** (coût 7 € au lieu de 15 € actuellement). Voici les 3 choix possibles :

- 1
 - Base de garantie identique
 - Augmentation des cotisations (actifs/inactifs) de l'ordre de **6 € par salarié** / mois (14€ employeur par mois)

- 2
 - Introduction d'une **cotisation « conjoint » (10 € / mois)** prélevée sur compte bancaire (seulement possible avec signature d'un avenant à l'accord Groupe)
 - Base qui réintègre les garanties supprimées de la surcomplémentaire (dentaire, lentilles, médecine douce, etc.) et optimisées (parodontologie, endodontie et médecine douce)
 - Augmentation globale actifs/inactifs (**envrion 9 € par salarié/mois**)

- 3
 - Base qui réintègre garanties supprimées de la surcomplémentaire en mieux (implant, chirurgie réfractive)
 - **Diminution** sur certains remboursements (chambre particulière, transport, auxiliaires médicaux, matériel médical, dentaire, optique)
 - **Cotisation conjoint** et majoration globale actifs / inactifs idem scénario 2

